

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 7 Avril 2021 HUIS CLOS VALANT COMPTE RENDU

Date de la Convocation:	22/03/2021
Début de Séance :	17 H 30
Fin de Séance :	19 H 50
Présents :	Mr Francis JOUVE, Maire Mr Jean-Noël LEUCK, 2ème Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3ème Adjoint Mr Yoann CONSTANTIN Mme Mireille DELMAS-BELLON Mr Claude GAUDIN Mme Flore PONS-HONDE Mr Jean-Louis MIGNOT
Absents:	-Mr Ludovic MASSE
Pouvoirs:	Mr Cyril FALQUES, 1et Adjoint Pouvoir à Mr Francis Jouve Mme Claire PONS Fouvoir à Mme Flore PONS-HONDE
Secrétaire de Séance :	Mr Jean-Noël LEUCK
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	8
Conseillers Votants:	10

ORDRE DU JOUR . . .

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 23 Février 2021
- 2 Vote du Budget Primitif 2020
- 3 Vote des taxes directes locales 2021
- 4 Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation de droits des sols entre la Cove et la Commune d'Aurel
- 5 Fondation du Patrimoine Adhésion 2021 et Appel à projet
- 6 Projet d'acquisition de parcelle (C 114 et C 116 Propriété de la Commune d'Aurel) par Mme Claire Liardet
- 7 Présentation des devis de Ventoux Informatique et Télécommunication (Accessibilité Mairie et Sécurité Parking)
- 8 Réhabilitation d'un immeuble communal Phase 2 Choix des entreprises

Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : <u>aurel.mairie@orange.fr</u>



9 Questions Diverses

- Prise de connaissance de divers courriers
- Obligation d'équipements spéciaux pour les usagers de la route en période hivernale
- Aménagement du site de la Chapelle de Notre Dame des Anges du Ventouret
- Requête de Mr Jean-Michel Valery Chemin en mauvais état, souhaite un ralentisseur ou une chicane- Rajout de panneau de signalisation
- Fontaine de la Burlière : En mauvais état, mettre un panneau « Eau non contrôlée » Etude d'un projet en faisant travailler un artisant d'art Tailleur de pierre Procéder à une analyse de l'eau
- Fibre Optique : Prise de connaissance du Courrier du Président du Conseil Départemental de Vaucluse Mr Maurice Chabert

Monsieur le Maire compte 8 membres présents, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17 h 30.

Monsieur Jean-Noël LEUCK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Approbation du compte rendu de la séance du 23 Février 2021

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 Février 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

VOTE POUR : 9 ABSTENTION : 1

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 Février 2021.

2 Vote du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à 1612-20 et L. 2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de représentation du budget, Vu les observations de Madame le Trésorier-Payeur de Mormoiron,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril (date limite de vote du budget), (le 30 avril date limite de transmission du budget en Préfecture), **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : aurel.mairie@orange.fr



ũ,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	386 717,85 €	386 717,85 €
Fonctionnement	445 533,87 €	445 533,87 €

Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Fait et délibérer les jours mois et ans que susdits.

POUR: 10 CONTRE: 0 Abstention: 0



3 Vote des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que :

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu les lois des finances annuelles ;

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021;

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 modifiée,
- Le produit attendu cette année,

Produit nécessaire à l'équilibre du Budget : 88 750,00 € Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

> Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : <u>aurel.mairie@orange.fr</u>



• FIXE les taux d'impositions pour l'année 2021 comme suit :

	TFB	TFNB
Base	338 000,00 €	15 600,00 €
Taux	7,31	82,71
Produit		

Produit nécessaire à l'équilibre Du Budget : 88 750,00 €

POUR: 10 CONTRE: 0 Abstention: 0

4 Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation de droits des sols entre la COVE et la Commune d'Aurel

Comme pour les communes de la CoVe, à partir de 2016, certaines communes de la communauté de communes de Ventoux Sud ont vu progressivement les services de l'Etat se désengager de l'instruction technique des autorisations de droits des sols et aussi de l'instruction des autorisations concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Dans un souci de mutualisation des moyens humains et matériels, les communes avaient alors sollicité la CoVe pour bénéficier d'une prestation de services de la part du service IADS. En effet, cette faculté de réaliser des prestations de services pour le compte de communes en dehors du périmètre territorial d'intervention est prévue par les dispositions des articles L 5216-7-1 et l 5215-27 du CGCT.

Une convention de prestation de services a donc été conclue entre la CoVe et les communes de Saint-Trinit, Saint-Christol, Sault, Villes/Auzon, Mormoiron, Blauvac, Malemort-du-Comtat, Aurel. Ces communes bénéficient des mêmes prestations et accompagnement de la part du service IADS. Aujourd'hui, elles représentent environ 400 actes sur les 3 000 instruits en 2020.

Comme pour les communes de la CoVe, le fonctionnement est le même : la réception du public, l'information préalable au dépôt et le dépôt des dossiers se font toujours en commune, afin de garder la relation à l'usager car la compétence urbanisme reste communale. Une fois le dossier enregistré, il est transmis dès que possible au service, qui assure ensuite l'instruction technique et les consultations nécessaires. Les arrêtés sont in fine signés par le maire.

La facturation est en partie identique avec celle pratiquée pour les communes de la CoVe : les dépenses en commun sont réparties par commune, en fonction du nombre d'actes traités dans l'année, le certificat d'urbanisme comptant pour moitié. Et il existe une facturation spécifique complémentaire pour le volet informatique et cartographie, qui vient se rajouter.

La convention de prestation de service couvre la période du 1er janvier 2017 au 31

Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

e-Mail : <u>aurel,mairie(@orange.fi</u> Site:www**,mairie-aurel,**fr



 $\mathcal{F}_{x} = x_{x}$

Toutefois, sans attendre cette échéance, les communes de la communauté de commune de Ventoux sud souhaitent elles aussi pouvoir bénéficier des nouvelles prestations proposées à savoir :

- en amont du dépôt des dossiers avec l'organisation de permanences ou de rendez-vous pour recevoir le public ;
- sur la phase de conformité, avec la réalisation des visites et comptesrendus,;
- sur la phase de contentieux, dans le cas d'un recours contentieux du Préfet.

Ces actes comptant entre 0,5 et 2 actes selon leur complexité.

De plus, il y a également lieu d'intégrer la nouvelle organisation que nécessite la dématérialisation du dépôt des actes.

Ainsi, le conseil municipal est invité à approuver ce renouvellement de la convention de prestation de services telle qu'annexée.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 5216-7-1, L 5215-27 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que toute collectivité peut confier la gestion de certains services relevant de ses attributions à une communauté d'agglomération par convention,

Vu les articles L 422-1et R 423-15 du code de l'arbanisme qui définissent les autorités compétentes pour délivrer les actes et la possibilité de charger de l'instruction de ces actes, les services d'une collectivité territoriale,

Considérant qu'il est opportun de poursuivre la prestation de service d'instruction des autorisations de droit des sols et autorisations relatives aux établissements recevant du public, délivrée depuis le 1er janvier 2017 pour le compte des communes de St Trinit, St Christol, Sault, Villes/Auzon, Mormoiron, Blauvac, Malemort du Comtat, Aurel, à la demande des communes, dans un objectif de mutualisation efficace des moyens,

Considérant le projet de convention de prestation de services telle qu'annexée, Entendu le rapport,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

Décide

Article 1: D'APPROUVER le renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la CoVe et les communes de Saint-Trinit, Saint-Christol, Sault, Villes/Auzon, Mormoiron, Blauvac, Malemort-du-Comtat et Aurel, telle qu'annexée.

Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail: <u>aurel.mairie@orange.fr</u> Site:www.mairie-aurel.fr



Article 2: D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer ladite convention qui sera exécutoire à compter du 1er avril 2021 et tous actes y afférant

POUR: 10 CONTRE: 0 Abstention: 0

5 Fondation du Patrimoine – Adhésion 2021 et Appel à Projet

Accord du Conseil Municipal pour l'adhésion de 55,00 € par an

POUR: 10 CONTRE: 0 Abstention: 0

6 Projet d'acquisition de parcelles (C 114 et C 116 – Propriété de la Commune d'Aurel) par Mme Claire Liardet

POUR: 10 CONTRE: 0 Abstention: 0

7 Présentation des devis de Ventoux Informatique et Télécommunication (Accessibilité Mairie et Sécurité Parking)

Attendre confirmation des Services de l'Etat

8 Réhabilitation d'un immeuble communal Phase 2 - Choix des entreprises

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel fait part à l'assemblée que les travaux de la 1^{ère} Tranche de réhabilitation d'un immeuble communal sont achevés.

Il rappelle que la procédure réglementaire au marché à procédure adapté MAPA a bien été réalisé.

Il indique que la commission d'appel d'offre s'est réunion en date du 23/03/2021 à 14 H 30 et que les offres ont été analysées par la Société STAT représenté par Monsieur Salvador Tenza, le Maitre d'œuvre.

Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : <u>aurel.mairie@orange.fr</u>



ĕ,

Il soumet au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres et le récapitulatif des entreprises jugées économiquement les plus avantageuses.

Lot n° 1 – Gros Œuvre Doublage Isolation:

L'entreprise Fabrice JOUVE Maçonnerie La Calade 84 390 Aurel a remis une proposition en date du 14/03/2021 sur la plateforme AWS Marchés Publics.

La Commission technique s'est réunie le 23/03/2021 à 14 H 30 pour procéder à l'ouverture des plis.

Les offres sont les suivantes :

Montant HT 43 509,00 €

La Commission d'appel d'Offre décide d'attribuer ce lot à l'Entreprise Fabrice JOUVE Maçonnerie pour un montant de 43 509 € HT.

Lot n° 2 – Menuiseries Extérieures et Intérieures :

L'entreprise de Menuiserie Ille François 347, Allée des Entrepreneurs ZA Belle Croix 84 210 Venasque a remis une proposition en date du 09/03/2021 sur la plateforme AWS Marchés Publics.

L'entreprise de Menuiserie BACCOU 39 Impasse ZA La Barcillone BP 24 84 190 Beaumes de Venise a remis une proposition en date du 12/03/2021 sur la plateforme AWS Marchés Publics.

La Commission technique s'est réunie le 23/03/2021 à 14 H. 30 pour procéder à

l'ouverture des plis.

HT.

Les offres sont les suivantes : Menuiserie Ille François 5 799,81 € HT Menuiserie BACCOU 6 242,78 €HT

La Commission d'appel d'Offre décide d'attribuer ce lot à l'Entreprise Ille François pour un montant de 5 799,81 TTC

Lot n° 3 – Plomberie - Sanitaires:

L'entreprise Fructus Serge & Benoit La Garenne 84 390 Sault a remis une proposition en date du 16/03/2021 en Mairie d'Aurel.

La Commission technique s'est réunie le 23/03/2021 à 14 H 30 pour procéder à l'ouverture des plis.

Les offres sont les suivantes :

Montant HT 6 162,00 €

Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : <u>aurel.mairie@orange.fr</u> Site:www.mairie-aurel.fr



ń,

La Commission d'appel d'Offre décide d'attribuer ce lot à l'Entreprise Fructus Serge & Benoit pour un montant de 6 162,00 € HT.

Lot nº 4 - Electricité Chauffage VMC:

L'entreprise NEOXOM Energie 770 Chemin de St Pierre 13 400 Aubagne a remis une proposition en date du 15/03/2021 sur la plateforme AWS Marchés Publics.

L'entreprise Fructus Serge & Benoit La Garenne 84 390 Sault a remis une proposition en date du 16/03/2021 en Mairie d'Aurel.

La Commission technique s'est réunie le 23/03/2021 à 14 H 30 pour procéder à l'ouverture des plis.

Les offres sont les suivantes :

Entreprise NEOXOM Energie 12 933,89 € HT

Entreprise Fructus Serge & Benoit 16 686,00 € HT

La Commission d'appel d'Offre décide d'attribuer ce lot à l'Entreprise Fructus Serge et Benoit pour un montant de 16 686,00 € HT

1 Abstention

Lot n° 5 − Peintures

Pas d'offres reçues – Lot déclaré infructueux.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibére,
A L'UNANIMITE

DECIDE de retenir les offres précitées et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres,

APPROUVE les clauses du marché défini ci-dessus à passer avec les entreprises ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre du marché.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif.

POUR: 9 CONTRE: 0 Abstention: 1

> Téléphone 04.90.64.00.76 Fax 04.90.64.02.74 e-Mail : <u>aurel.mairie@orange.fr</u> Site:www.mairie-aurel.fr



1.0

9 QUESTIONS DIVERSES

- * Prise de connaissance de divers courriers
- *Obligation d'équipements spéciaux pour les usagers de la route en période hivernale
- *Aménagement du site de la Chapelle Notre Dame des Anges du Ventouret POUR : A l'unanimité
 - Requête de Mr Jean-Michel Valery Chemin en mauvais état, souhaite un ralentisseur ou une chicane- Rajout de panneau de signalisation
 - Fontaine de la Burlière : En mauvais état, mettre un panneau « Eau non contrôlée » Etude d'un projet en faisant travailler un artisant d'art Tailleur de pierre Procéder à une analyse de l'eau
- *Fibre Optique : Prise de connaissance du Courrier du Président du Conseil Départemental de Vaucluse Mr Maurice Chabert

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19 h 50

Le secrétaire de Séance, Mr Jean-Noël LEUCK Fait à Aurel, Le 7 Avril 2021

Mr Francis JOUVE

e-Mail: <u>aurel.mairie@orange.fr</u> Site:www.mairie-aurel.fr